3003 - Le jugement de la vente des lames à raser

question

Mon père m’envoie des paquets de rasoirs destinés à sa vente. Mais, étant donné que les rasoirs peuvent être utilisés pour raser des barbes et qu’ils ne sont utilisés que rarement pour la coupe de la moustache et le rasage du pubis, compte tenu de tout cela, je suis en proie au doute, ne sachant si c’est licite ou pas ? Est-il permis de vendre ou pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne vous est pas interdit de les vendre et d’utiliser leur prix, mais il est interdit à celui qui les acquiert de les utiliser de manière interdite.